

LES FEMMES DANS LES REVOLTES POPULAIRES EN FRANCE A L'EPOQUE MODERNE

Par M. Jean-Luc LAFFONT*

A la suite des contemporains, les historiens ont été amenés à constater l'importance de la présence des femmes lors des mouvements de révoltes populaires de la période moderne (fin XV^{ème}-début XIX^{ème} siècle) en France. Dans son étude sur *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, réalisée au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'historien soviétique Boris Porchnev soulignait « le rôle extraordinairement important des femmes, non seulement comme participantes aux mouvements, mais encore en tant que dirigeantes et meneurs appelant à la révolte »¹. Ce phénomène a donc été identifié de longue date. Mais, ce n'est que depuis peu de temps² qu'on s'y est intéressé. A l'aube du XXI^{ème} siècle, Martine Lapiéd pouvait observer que « pendant longtemps, la place des femmes dans les émeutes a été ignorée ou minorée en fonction de difficultés liées aux sources, mais aussi à cause du regard des chercheurs qui répugnaient à admettre la violence féminine »³.

* Communication présentée à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, le 28 avril 2016.

1 PORCHNEV (B.), *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*. Paris : S.E.V.P.E.N., 1963; rééd. abrégée, sous le titre : *Les soulèvements populaires en France au XVII^{ème} siècle*. Paris, : Flammarion, 1972.

2 A la fin des années 1980, Denis Béliveau observait que les historiens dépassaient rarement ce constat de l'importante participation des femmes aux révoltes (cf. « La participation des femmes aux révoltes frumentaires en France dans la première moitié du XIX^{ème} siècle », in GAMBRELLE (F.), TREBITSCH (M.) -éd.-, *Révolte et société*. Actes du IV^{ème} colloque de l'association Histoire au Présent, Paris, mai 1988. Paris, Histoire au Présent, Publications de la Sorbonne, 1989, t. II, p. 140). Peu de temps plus tard paraissait une première synthèse des connaissances sur la question: FARGE (A.), « Evidentes émeutières », in DAVIS (N.Z.), FARGE (A.) - dir.-, *Histoire des femmes, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*. Paris : Plon, 1991, t. III, pp. 481-496.

3 LAPIED (M.), « Conflictualité urbaine et mise en visibilité des femmes dans l'espace politique provençal et comtadin, de l'Ancien Régime à la Révolution française », in *Provence Historique*, t. LI, 2000, n° 202, p. 427.

Aujourd'hui il est bien établi que, « de la Renaissance à la Révolution, les femmes sont présentes dans les émotions populaires, qui, régulièrement secouent la communauté villageoise ou urbaine » 4. On sait, grâce à la vaste enquête de Jean Nicolas, qu'entre 1661 et 1789, il se serait produit au moins 8528 actes de nature rébellionnaire en France⁵. Cependant, malgré l'important développement de l'histoire des femmes et celle du genre depuis la fin du XX^{ème} siècle, malgré l'essor plus récent de la recherche sur l'histoire de la violence féminine⁶, ou encore le renouveau des études sur les révoltes populaires⁷, ainsi que l'essor de l'histoire des forces de l'ordre (lieutenances de police, polices municipales, maréchaussée, armée), l'on ne dispose toujours que de peu de travaux sur la question⁸.

Il y a pourtant bien là un réel enjeu pour mieux comprendre la place des femmes dans l'ancienne société française. En effet, sachant quel était le statut « d'éternelles mineures » de la plupart d'entre elles (rappelons brièvement que l'incapacité juridique des femmes mariées s'est aggravée durant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les idées reçues sur l'infériorité physique et intellectuelle des femmes étant toujours admises par le plus

4 GODINEAU (D.), *Les femmes dans la société française (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*. Paris : A. Colin, 2003, p. 76.

5 NICOLAS (J.), *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale. 1661-1789*. Paris : éd. Seuil, 2002.

6 CARDI (C.), PRUVOST (G.) -dir.-, *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, 2012. CARDI (C.), PRUVOST (G.), « La violence des femmes: un champ de recherche en plein essor. Bibliographie commentée », in *Champ pénal/penal Field*, t. VIII, 2011, en ligne sur: champenal.revues.org.

7 BARBICHE (B.), POUSSOU (J.-P.), TALON (A.) -dir.-, *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005. LEMARCHAND (G.), « Troubles et révoltes populaires en France au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Essai de mise au point », in *Bulletin de l'Université de Moscou*, 1991, n^{os} 2-3 [en russe]; repris et réactualisé in LEMARCHAND (G.), *Féodalisme, société et Révolution française. Etudes d'histoire moderne, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles*. Caen : Cahier des Annales de Normandie, 2000, pp. 131-158.

8 Voir les études de cas de : CUBELLS (M.), « La place des femmes dans les émeutes populaires en Provence de 1715 à 1789 », in *Provence Historique*, t. XLVI, 1996, n^o 186, pp. 445-456. MAURIN (C.), « Le rôle des femmes dans les émotions populaires dans les campagnes de la généralité de Lyon de 1665 à 1789 », in GAMBRELLE (F.), TREBITSCH (M.) -éd.-, *Révolte et société, op. cit.*, t. II, pp. 134-139.

grand nombre)⁹, leurs interventions dans la sphère publique n'en prennent que plus de relief, *a fortiori* lorsqu'elles y tenaient les premiers rôles. Or, de tels cas de figures étaient tout à la fois: rares, toujours très limités dans le temps et liés à des moments marquants de la vie. C'était le cas lors des accouchements, notamment avant que les médecins n'en excluent les matrones; des décès, quand les crieuses des morts et autres pleureuses entouraient le cadavre, de sa chambre mortuaire à sa tombe; enfin, lors des révoltes populaires quand les femmes y prenaient une part active. Relevons que, dans ces trois cas de figures, l'on a exclusivement affaire à des femmes issues des couches populaires de la population.

C'est donc à ce temps particulier de l'histoire sociale de l'ancienne France et singulièrement aux comportements féminins qu'on observe en ces circonstances qu'on s'attachera ici en proposant un état de la question. Pour mener à bien cette entreprise, on s'est efforcé de synthétiser les informations qu'on a pu glaner dans les divers champs historiographiques auxquels on vient de faire allusion en les agrémentant du fruit de nos travaux¹⁰.

1) L'importance de la participation des femmes aux révoltes: une constante ?

Jusqu'à présent, les historiens ont majoritairement considéré que la participation active des femmes aux révoltes populaires était une constante du Moyen Age à la Révolution française de 1789 et même au-delà, quel que soient les lieux (urbains ou ruraux) et le type de révolte. Par exemple, en Provence et dans le Comtat Venaissin, Martine Lapiéd a relevé que, sous l'Ancien Régime (comme pendant la Révolution), « des femmes sont présentes dans les foules émeutières quelques que soient les motivations de ces dernières »¹¹. Les avancées de la recherche engagent à nuancer cette lecture.

Mais, avant de considérer ce qu'il en est, il importe de marquer un temps d'arrêt pour souligner un point de méthodologie historique important pour une bonne intelligence des observations qui vont suivre. Ce n'est probablement pas un effet du hasard si l'on dispose de si peu d'études sur les

⁹ Pour un aperçu de la question: RIPA (Y.), *Les femmes, actrices de l'Histoire. France, de 1789 à nos jours*. Paris : A. Colin, 1999; 2de éd., 2010, pp. 5-13.

¹⁰ Ainsi qu'on pourra le constater, si l'appareil critique infra paginal privilégie l'éclairage méridional c'est simplement pour ne pas l'alourdir en démultipliant les références.

¹¹ LAPIED (M.), « Conflictualité urbaine et mise en visibilité des femmes ... », *op. cit.*, p. 427.

femmes dans les anciennes révoltes populaires. De fait, on a affaire à ce type de sujet qui est problématique pour l'historien qui sait devoir composer avec des archives qui sont le plus souvent, tout à la fois:

- rares. La présence de femmes n'est pas toujours mentionnée dans les documents, loin s'en faut. Le plus souvent l'on a affaire à propos des émeutiers de formules indéterminées et péjoratives telles que: « la « foule », la « populace », la « lie du peuple », etc.
- inégales. Toutes les révoltes ne sont pas documentées de la même façon (cf. le même type de sources); les révoltes urbaines sont souvent mieux documentées que les révoltes rurales.
- souvent peu explicites (peu disertes; peu de détails sur le déroulement des faits, etc.);
- et tronquées. Pour évaluer la présence des femmes, il faut avoir recours à des sources policières ou judiciaires dont on sait qu'elles minorent systématiquement le rôle et la présence des femmes.

Le travail de l'historien est donc délicat dans la mesure où, souvent, il doit intégrer une part d'interprétation, de déduction pour saisir ces femmes.

a – Une présence inégale selon les époques, ...

Contrairement à l'idée d'une constante sur la longue durée, l'impression qui se dégage de l'état actuel de l'historiographie est celle d'un lent déclin de la présence féminine dans les mouvements rébellionnaires, phénomène qui se serait accéléré dans le courant de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Une étude de cas portant sur les révoltes anti-fiscales survenues en Languedoc entre 1660 et 1789 illustre par l'exemple cette évolution¹². D'après ces données, l'on constate d'abord

Périodes	1660-1690	1690-1729	1730-1789
Hommes seuls	63	14	14
Hommes dominants	41	10	14
Femmes dominantes	13	3	1
Femmes seules	3	0	0

Tableau 1. Participants par sexe aux révoltes anti-fiscales en Languedoc (1660-1789)

¹² PELAQUIER (E.), « Les mouvements anti-fiscaux en Languedoc d'après les archives de la cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier (1660-1789) », in *Annales du Midi*, t. CXI, 1999, n° 225, pp. 5-29.

que les femmes ont toujours été inférieures en nombres aux hommes. On verra qu'il y a cependant une exception à cette règle avec les révoltes de subsistances (tableau 2). Pour l'heure, observons que si l'implication féminine dans les révoltes se vérifie sur la longue durée (elles sont explicitement signalées dans 1 affaire sur 2) -tableau 1-, elle n'en a pas moins décliné tout au long de l'Ancien Régime. D'autres exemples peuvent être avancés à l'appui de ces observations. Ainsi, une étude fouillée des phénomènes contestataires survenus dans la localité de Grenade-sur-Garonne (dép. Haute-Garonne) durant la seconde moitié du XVIII^e siècle a-t-elle identifié au total 71 acteurs isolés de troubles à l'ordre public (de toute nature)¹³. On n'y trouve que 11 femmes (soit 15,5% du corpus) mais dont 7 pour une seule et même affaire.

Ces éclairages sont concordants sur le fait que la participation des femmes aux mouvements contestataires aurait décliné durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ce phénomène est remarquable à plus d'un titre mais surtout parce qu'il est concomitant d'une inflation du nombre des mouvements séditieux en mis en évidence par les travaux de Jean Nicolas¹⁴ et d'une meilleure visibilité des femmes (en général) dans la société d'Ancien Régime, évolution qu'on sait avoir été plus particulièrement urbaine.

b - ... les lieux (villes/campagnes), ...

Le déclin la participation des femmes aux mouvements contestataires n'a pas été uniforme selon les environnements. Ainsi faut-il bien faire la part entre les révoltes urbaines (jusque et y compris au bas de l'échelle urbaine) et les rurales. C'est dans ce dernier cas que l'effacement des femmes est le plus net.

Le cas de la révolte dite des Masques, qui agita l'Uzège, le Bas-Vivarais et le bas et moyen pays cévenol entre le 30 janvier et le 18 février 1783, illustre bien ce phénomène. Il est établi que sur les 157 individus identifiés ou dénoncés dans les dépositions de témoins, il n'y avait aucune

13 FEREOL (F.), « Comprendre la protestation et la répression à Grenade-sur-Garonne dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle ». Mémoire de maîtrise d'Histoire, Toulouse : U.T.M., 1999.

14 NICOLAS (J.), *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale. 1661-1789* Paris : éd. du Seuil, 2002.

femme¹⁵; et que sur les 117 personnes inquiétées par la justice, l'on ne trouve qu'une femme¹⁶. L'élargissement de l'observation à d'autres régions¹⁷ ou à certains types de révoltes plus particulièrement rurales (en d'autres temps, on aurait dit: « paysannes ») abouti au même constat comme, par exemple en ce qui concerne le vaste mouvement contre les dîmes qui marquent la veille de la Révolution dans le Sud-Ouest¹⁸. C'est plus particulièrement le cas avec les révoltes anti-seigneuriales (ou féodales) qui culmineront au moment de la Révolution; ainsi étudiant les révoltes anti-seigneuriales survenues en lors de l'hiver 1789-1790 en Aquitaine, Jean Boutier constate-t-il qu'il n'y a « aucune femme parmi les gens arrêtés »¹⁹.

Inversement, donc, toutes les recherches menées sur les révoltes populaires en milieu urbain enregistrent une présence plus ou moins forte des femmes, les auteurs observant généralement que cette présence était très marquée au XVIII^{ème} siècle, sans qu'il soit possible de discerner une quelconque évolution. Pour la France méridionale, les avancées de la

15 SONENSCHER (M.), « La révolte des Masques armés de 1783 en Vivarais », in *Vivarais-Languedoc. Actes du XLIV^{ème} Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Privas, 1971. Montpellier, 1972, p. 253.

16 « Pas de femmes parmi les Masques » observait Jacques Schnetzler, pour qui « elles n'auraient pu passer inaperçues, même au milieu d'homme enjuponnés. Une seule fut inquiétée par la justice » (cf. « L'affaire des Masques armés de 1783 en Haut-Uzège et Bas-Vivarais », in *Revue du Vivarais*, 1991, n° 4, p. 275).

17 Par exemple: DUPORT (A.-M.), « Les mouvements populaires dans les diocèses civils de Nîmes, Uzès et Alès de 1740 à 1789 », in *Annales du Midi*, t. CXI, 1999, n° 225, pp. 31-45. ASTOUL (G.), « Les contestations paysannes à Villebrumier et dans les communautés voisines à la veille de la Révolution », in *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne*, t. CXXVI, 2001, pp. 151-161.

18 RIVES (J.), « Les refus de dîmes dans les diocèses d'Auch à la veille de la Révolution », in *Actes du 96^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes*, Toulouse, 1971. Paris, éd. C.T.H.S., 1976, t. II, pp. 237-257. LATOUR (P.), « Un mouvement pré-révolutionnaire. Les refus de dîmes en Comminges et Gascogne », in *Annales du Midi*, t. CI, 1989, n°s 185-186, pp. 7-25. ASTOUL (G.), « La contestation des dîmes en Comminges au XVIII^{ème} siècle: une approche originale grâce aux minutiers des notaires », in *Les hommes et leurs patrimoines en Comminges. Identités, espaces, cultures, aménagement du territoire. Actes du LII^{ème} Congrès de la Fédération Historique de Midi-Pyrénées*, Saint-Gaudens, 25-27 juin 1999. Saint-Gaudens, imp. Fabbro, 2000, pp. 253-270. Guy Astoul, qui prépare un ouvrage de synthèse sur ce mouvement, a eu l'amabilité de nous confirmer l'absence de femme dans son corpus.

19 BOUTIER (J.), « Jacqueries en pays croquant. Les révoltes paysannes en Aquitaine (décembre 1789-mars 1790) », in *Annales E.S.C.*, t. XXXIV, 1979, p. 772.

recherche ont ainsi vérifiées les observations faites en 1953 par H. Bourderon concernant le Languedoc au siècle des Lumières qui illustre « l'importance des femmes dans les mouvements » populaires avec le cas d'une émeute survenue en Albi en avril 1747: « sur 14 personnes arrêtées, il a 6 femmes, et, parmi les 42 prévenus libres, il y en a 24 »²⁰. Ceci ne veut cependant pas dire qu'on les rencontre dans toutes les formes de contestations urbaines. Comme pour les révoltes rurales, il est des cas où elles n'apparaissent d'ordinaire pas dans des soulèvements urbains comme l'illustre le cas des conflits du monde du travail (les bagarres, les grèves et les revendications de salaires sont affaires d'hommes).

c – ... et les types de révoltes populaires

Plus que les temps et les lieux, les historiens ont jusqu'à présent souligné la relation existant entre les femmes et certains types de révoltes. De fait, elles ne participaient pas également à toutes les formes de révoltes. Toutes les études s'accordent à observer qu'elles sont surtout présentes lors des émeutes de subsistances (frumentaires); des révoltes fiscales (52% dans la généralité de Lyon), ainsi que les émeutes à propos de la contrebande (pour la Provence)²¹ ainsi que des mouvements de résistance à l'appareil judiciaire (43% des cas de révoltes recensés par Jean Nicolas): oppositions à arrestation(s), saisie mobilières, etc. La présence de femmes se remarque aussi dans d'autres types d'affaires qui s'apparentent plus à des troubles à l'ordre public qu'à de véritables révoltes populaires. Ces troubles ont pour dénominateurs communs d'être minoritaires ressitués dans la masse des révoltes populaires [charivaris, fêtes et rivalités entre paroisse (21%)], mais en nette progression durant les dernières décennies de l'Ancien Régime, et d'impliquer la défense de droits de leur communauté. Il s'agit de manifestations aussi diverses que: des charivaris; la défense des biens communaux en l'absence d'hommes -par exemple, le 2 juillet 1783, ce sont les femmes de Rabat-les-Trois-Rivières (Ariège) qui, seules, s'attroupent contre les habitants de Surbat pour les empêcher de prendre du bois dans les

20 BOURDERON (H.), « Recherches sur les mouvements populaires dans la généralité de Languedoc au XVIII^{ème} siècle », in *Actes du 78^{ème} Congrès national des sociétés savantes*, Toulouse, 1953. Paris : éd. C.T.H.S., 1954, p. 114.

21 Cf. l'importance de la contrebande en Provence à laquelle les femmes participent activement. CUBELLS (M.), « La place des femmes dans les émeutes populaires en Provence ... », *op. cit.*, pp. 445-456.

forêts de Rabat »²²; ou encore les affrontements entre villages. Dans ce cas, la participation féminine s'évapore dès lors que le recours à la violence prend de réelles proportions. C'est aussi le cas pour la Provence où Monique Cubells constate que les femmes sont moins présentes dans d'autres types de révoltes comme les affrontements de village à village ou de groupe social à groupe social.

Aujourd'hui comme hier, les historiens constatent que les révoltes frumentaires sont (à leur origine du moins) des révoltes féminines par excellence²³. Ce lien semble si « évident » que certains présentent ces révoltes comme des actions typiquement féminines. Frappé par l'ampleur de ce phénomène, Jean Nicolas s'est employé à quantifier la *sex ratio* des participants aux révoltes frumentaires (sur la base des données subjectives fournies par les documents sur ce point)²⁴. Les chiffres qu'il obtient sont éloquents.

	Emeutes rurales		Emeutes urbaines		Ensemble	
	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%
Seulement des femmes	20		109		129	
Une majorité de femmes	25	52,3	138	75,4	163	70,5
Seulement des hommes	27		52		79	
Une majorité d'hommes	14	47,7	29	24,6	43	29,5
Ensemble des cas déterminés	86	100	328	100	414	100

Tableau 2. Hommes et femmes dans les émeutes de subsistances (1661-1789)

D'après les chiffres du tableau 2, on constate sans peine que, dans tous les cas de figures, les femmes fournissent le gros des bataillons des émeutiers lors des troubles frumentaires. Cependant, l'on observe que leur proportion est beaucoup plus importante en ville qu'à la campagne.

Outre les questions liées aux sources, plusieurs raisons peuvent expliquer cette distorsion. Il y a, tout d'abord, l'excédent de femmes au sein de la population urbaine -par exemple, on a pu établir que les femmes

22 FUCHSLOCK (T.), *Troubles urbains et troubles ruraux en Ariège des années 1750 au Directoire*. Mémoire de maîtrise d'Histoire, U.T.M., 1994, p. 66.

23 GODINEAU (D.), *Les femmes dans la société française ...*, *op. cit.*, p. 76. Sur cette forme de révolte populaire, on se bornera à renvoyer à: TILLY (L. A.), « La révolte frumentaire forme de conflit politique en France », in *Annales E.S.C.*, t. XXVII, 1972, n° 3, pp. 731-757.

24 NICOLAS (J.), *La rébellion française ...*, *op. cit.*, p. 267.

représentaient 54% de la population parisienne au XVIII^{ème} siècle-25. La situation de précarité que connaissent nombre de ces femmes (vivant pour la plupart seules) est une autre explication. Cette situation s'aggrave dans le courant de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle (cf. exode rural), ce qui se traduit notamment par: l'explosion de la prostitution dans les villes de province; la féminisation de la domesticité urbaine et ses conséquences (amours ancillaires; explosion des abandons d'enfants) ; ou le développement des « emplois précaires » comme ceux de blanchisseuses à Paris. Une autre explication peut être cherchée dans le fait que les femmes exercent souvent des métiers ouverts sur les rues, quand ils ne s'exercent pas dans les rues mêmes; il leur est dès lors plus facile de se mobiliser rapidement. Le fait que ce soient les femmes (ou des domestiques) qui, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, faisaient les courses sur les marchés (concentrations de femmes : commerçantes et clientes) a pu aussi jouer. Elles sont donc beaucoup plus sensibles à la qualité des produits, mais aussi et surtout aux prix des « denrées nécessaires à la vie ». Enfin, le phénomène qu'on observe peut être aussi considéré comme un révélateur du caractère fortement urbain de la rébellion dans la France d'Ancien Régime tant il est vrai que Jean Nicolas a pu établir que 40% des cas qu'il a recensés ont pour cadre une ville alors que 15% seulement de la population du royaume était citadine.

Restons sur l'idée que, si l'importance de la participation des femmes aux révoltes est bien une réalité de l'ancienne France, cette présence féminine est surtout marquée dans les émeutes à caractère économique (frumentaires et fiscales). Cela étant, ainsi que le souligne Dominique Godineau, il ne faudrait pas croire que les femmes s'interdisaient de prendre part à d'autres formes de révoltes. Elles sont bien présentes dans toutes les formes de contestation; simplement, c'est dans des proportions moindres selon les cas.

d – Le cas des révoltes exclusivement féminines

Dans le cadre de ces révoltes frumentaires, l'on observe l'émergence d'un phénomène dans le courant de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle: il s'agit des révoltes exclusivement féminines. Il importe de préciser immédiatement qu'on trouve des exemples de tels cas de révoltes bien antérieurs (tableau 1). Par exemple, en 1681, la publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux souleva un vent de révolte en Périgord; à Périgueux

25 FAUVE-CHAMOUX (A.), «Le surplus urbain des femmes en France préindustrielle et le rôle de la domesticité», in *Population*, 1989, n^{os} 1-2, pp. 359-377.

même, les consuls furent informés qu'un petit groupe de 7 ou 8 femmes s'était assemblé hors la ville, dans le cimetière de Saint-Martin en vue de fomenter une révolte: « ils auroient facilement dissipé cette espèce d'assemblée, ayant fait toutes les femmes prisonnières et les ayant conduite dans la conciergerie de la maison de ville, où étant elles furent jugées: une ayant été fleurdelisée et foytée et les autres ou foytées ou exhibées »²⁶. Force est cependant de reconnaître que les mentions de telles séditions sont rares avant les années 1770. Ainsi, dans la Provence du XVIII^{ème} siècle est-il « exceptionnel qu'elles soient seules »²⁷.

La situation évolue dans le courant des années 1760. Dès lors, et jusqu'aux premières années de la Révolution (jusque vers 1792), le nombre va *crescendo* tout en restant assez limité cependant. En Volvestre, à Cazères, ce sont des femmes seules qui tentent d'empêcher le départ de grains de leur cité en août 1767²⁸. A Toulouse, au lendemain de l'inondation catastrophique du 17 septembre 1772, les capitouls redoutent que les femmes lèvent l'étendard de la révolte pour garantir l'approvisionnement de la ville²⁹. En 1784, une émeute de femmes contre l'instauration de la gabelle agite la communauté basque d'Hasparren³⁰. A Mercoeur (Bas-Limousin), en 1787, une centaine de femmes « armées de pierres, pieux, fourches en bois, serpères de fer et autres instruments » s'opposent « comme des furieuses » à l'installation d'un nouveau curé³¹. En Haute-Marche, Jacques Metrich

26 DUJARRIC-DESCOMBES (A.), « Lettre de l'intendant de Ris aux consuls de Périgueux [1681] », in *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Périgord*, t. XXXIII, 1906, pp. 403-405. Autre exemple, à l'occasion de l'émeute frumentaire qui embrase Marseille au début du mois d'avril 1679: « Deux mille femmes se rassemblent devant l'Hôtel de ville et scandent: “ Vive le roi, hors les consuls ” . La colère montant, elles brisent les vitres et forcent les portes (...) ». BORZEIX (D.), PAUTAL (R.), SERBAT (J.), *Révoltes populaires en Occitanie*. Treignac-Le Loubanel : Les Monédières, 1982, p. 258.

27 CUBELLS (M.), « La place des femmes dans les émeutes populaires en Provence ... », *op. cit.*, p. 447.

28 Arch. dép. Hérault, C 5424.

29 *Verbal concernant l'inondation arrivée à Toulouse le 17 septembre 1772*. Toulouse, J.A.M.M.B. Pijon, imp., daté du 18 octobre 1772. Ce texte est donné en annexe de: CHAMPION (M.), *Les inondations en France du VI^{ème} siècle jusqu'à nos jours*. Paris : V. Dalmont éd., 1858-1864, 6 vol., t. IV, pièce n° 278, pp. CXC-CCX.

30 YTURBIDE (P.), « Une émeute des femmes d'Hasparren en 1784 », in *Revue Internationale des Etudes basques*, t. II, 1908, pp. 195-202.

31 BORZEIX (D.), PAUTAL (R.), SERBAT (J.), *Révoltes populaires en Occitanie*, *op. cit.*, p. 313.

identifie deux révoltes de femmes survenues dans les petites communautés d'Auzances en 1791 et de Jalesches en 1792³².

La plus célèbre de ces révoltes est certainement celle des 5-6 octobre 1789. On sait qu'à l'initiative de femmes de la Halle de Paris, un cortège de 7 à 8.000 manifestants (majoritairement composé de femmes avec certains hommes déguisés en femmes) entreprit de marcher sur Versailles pour ramener Louis XVI et sa famille dans la capitale, de gré ou de force. L'importance de ce mouvement sur le cours de la Révolution, son retentissement immédiat, sa médiatisation (via l'iconographie notamment qui valorise les canons pris sur la place de Grève et tirés à mains nues par ces femmes jusqu'à Versailles), ont fait de cette journée révolutionnaire un temps fort du cours de la Révolution pour les historiens du XIX^{ème} siècle (Michelet, Taine et Jaurès en tête) qui se sont accordés pour y voir une journée de femmes. Telle est bien aussi l'image que renvoie l'iconographie relative à cette journée révolutionnaire.

Si ces révoltes sont exclusivement composées de femmes -pour autant que l'on puisse en juger-, force est de souligner qu'elles ne comportent aucune revendication, aucun message féministe. Elles n'en témoignent pas moins, à leur façon, de deux phénomènes importants. Elles sont d'abord un signe non équivoque de l'extension de la visibilité des femmes dans la société des dernières décennies du XVIII^{ème} siècle. Ainsi, si le XVIII^{ème} siècle a pu être « le siècle de la femme », il ne le doit pas seulement aux femmes de pouvoirs, de lettres ou de salons, mais aussi aux femmes bien plus humbles. Ces révoltes féminines sont aussi l'expression d'une prise de conscience véritablement politique de la part de ces femmes. Il faut alors souligner le caractère plus précoce qu'on le pense d'ordinaire de ce phénomène qui annonce indubitablement l'avènement la participation des femmes dans la vie politique des premiers temps de la Révolution (1789-1793) avec des militantes qui pourront s'exprimer dans des clubs féminins, des journaux, mais aussi dans la rue. Pour faire écho aux travaux de Jean-Clément Martin et de Dominique Godineau³³ l'on peut alors soutenir que l'espace public ne s'est pas ouvert aux femmes en 1789; ce sont bien elles qui se le sont ouvert.

32 METRICH (J.), « Emeutes et émotions populaires en Haute-Marche de 1589 à 1792 », in *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse*, t. XLV, 1995, n° 3, p. 487.

33 MARTIN (J.-C.), *La révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*. Paris, Armand Colin, 2008. GODINEAU (D.), *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*. Paris : Alinea, 1988; rééd. Paris : Perrin, 2004.

Ces révoltes soulèvent une série de nouvelles interrogations quant à la capacité des femmes à se mobiliser qui renvoie à la question d'une sociabilité féminine, mais aussi au caractère « spontané » de ces mouvements, à la visibilité sociale des femmes à la fin de l'Ancien Régime, etc.

2) Attitudes des femmes lors des révoltes

Les historiens sont donc quasi unanimes pour souligner le caractère particulier des comportements des femmes lors des révoltes dans l'ancienne France. En effet, les informations concordent sur le fait que le comportement des femmes lors des révoltes est partout (sur toute l'étendue du royaume) et toujours (quelle que soit l'époque) le même, de sorte que « leurs agissements apparaît universel » (J. Nicolas). Ainsi les révoltes éclatent-elles puis se déroulent suivant la même logique et, souvent, les mêmes schémas, notamment en ce qui concerne les émeutes frumentaires (c'est moins évident dans le cas des révoltes anti-fiscales). On a donc affaire à un type d'événement codifié, pour ne pas dire ritualisé. Dans ce cadre, l'attitude des femmes suit un schéma convenu qui peut cependant comporter des variantes selon les circonstances et la nature de la révolte.

a – Un déroulement type d'action féminine

Avant que la révolte n'éclate, il peut arriver que les femmes tentent dans un premier temps une médiation afin de couper court à toute rébellion. On a alors toujours affaire à des groupes plus ou moins importants de femmes (toujours du peuple) qui mandatent certaines d'entre elles les représenter. Elles forment ainsi des délégations (exclusivement féminines) qui, selon les circonstances et les lieux, peuvent intervenir: auprès des autorités (le plus souvent municipales, mais pas seulement: en 1773, les femmes prennent à parti l'intendant à Montpellier) pour les alerter soit sur l'augmentation frauduleuse -selon elles- des prix, soit sur des transferts de grains qui menaceraient la ville de famine; ou directement auprès de marchands pour qu'ils baissent leur prix³⁴. La révolte s'enclenche si cette

34 VOVELLE (M.), « Récit fidèle de la révolte d'Arles, arrivée le 2 janvier 1752 », in NICOLAS (J.) -éd.-, *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles*. Actes du colloque de Paris, 24-26 mai 1984. Paris : Maloine, 1985, pp. 489-500. PILLORGET (S.), « Une crise de colère des paysans d'Arles. Les émeutes frumentaires des 2 et 3 janvier 1752 », in *Actes du 92^e Congrès national des sociétés savantes*, Colmar, 1967. Paris : éd. C.T.H.S., 1969, t. I, pp. 383-391.

délégation n'obtient pas des assurances ou des réponses concrètes très rapidement.

La première fonction rebelle des femmes est de déclencher la révolte³⁵. « On les trouve souvent à l'origine du mouvement qui sera poursuivi de façon plus violente par les hommes »³⁶. Elles ne se bornent pas à ce seul rôle de bouffeur : elles jouent un rôle mobilisateur essentiel. Boris Porchnev, pour le XVII^{ème} siècle, et Jean Nicolas, pour le XVIII^{ème} siècle font le même constat tout en soulignant qu'elles sont souvent « les plus ardentes », les « plus combattives » dans ce phénomène.

La première dimension de la révolte est sonore. Les femmes donnent le signal de l'émeute d'abord par leurs cris qui alertent la population (notons que le contenu de ces cris n'est pas toujours connu). Elles cherchent à faire le plus de vacarme possible, utilisant souvent à cette fin leurs ustensiles de cuisine, avant de pouvoir faire sonner le tocsin de l'église la plus proche, ce dont elles se chargent souvent elles-mêmes.

Une fois l'alerte donnée, elles s'emploient à former des attroupements plus ou moins nombreux en allant chercher des renforts (fonction de relais). Parfois, elles peuvent forcer des passants à les suivre et n'hésitent pas à maltraiter ceux et celles qui refusent.

Lorsque l'attroupement est formé, ce sont les femmes qui prennent souvent l'initiative des premiers gestes séditieux (passage des cris aux gestes). Elles bousculent les étalages faciles à renverser ; elles s'attaquent aux charriots qui transportent des vivres. Si elles peuvent se contenter de les arraisonner dans l'attente des autorités, il n'est pas rare qu'elles les pillent ... et maltraitent à l'occasion les charretiers qui tentent de s'y opposer³⁷. Par exemple, à l'occasion d'une révolte frumentaire survenue au début du mois de février 1773 à Montesquieu-Volvestre, le subdélégué relevait que

35 LAPIED (M.), « Conflictualité urbaine et mise en visibilité des femmes ... », *op. cit.*, p. 427. BORZEIX (D.), PAUTAL (R.), SERBAT (J.), *Révoltes populaires en Occitanie, op. cit.*, p. 135.

36 METRICH (J.), « Emeutes et émotions populaires en Haute-Marche ... », *op. cit.*, p. 487.

37 Parmi maints exemples, lors des troubles frumentaires qui secouèrent Toulouse durant le mois de janvier 1748, l'on apprend que quelques haranguères s'étant aperçues que des charrettes de blé quittaient la ville dans la nuit, après en avoir averti les capitouls, se firent un devoir de leur interdire de partir. Des troupes de femmes arraisonèrent donc tous les charretiers. Ceux qui refusèrent de répondre à leurs questions furent assaillies et leurs charriots pillés. Arch. dép. Hérault, C 5419. 22 janvier 1748. *Lettre de M. Jausserand à l'intendant.*

les femmes se sont distinguées dans cette action car on vient de m'assurer qu'après avoir percé les sacs à grands coups de couteaux, elles s'étoient appropriées la plus grande partie des fèves, menaçant les charretiers qui avoient été préposés pour cette exportation, et même le propriétaire qui n'avoit eu d'autre ressource que de se cacher promptement (...). Ces exemples séditeux sont assez fréquents dans la ville de Montesquieu à cause des marchés considérables qui y sont établis, et dans lesquels on peut dire que la liberté du commerce est entièrement gênée par les clameurs et les menaces qui échappent presque toujours, dans un temps de disette (...)»³⁸.

Elles s'engouffrent de force dans les boutiques ou les maisons qu'elles n'hésitent pas à piller. Lors de leurs pillages, à défaut de sacs, elles utilisent leurs robes et leurs jupons pour enlever leur butin. Notons que les saccages de biens (mobilier ou immobilier) sont rares avant 1789 (ex. Provence); alors qu'ils se développeront durant la Révolution avec une participation active des femmes.

Les femmes ont aussi une tactique qui leur est propre: elles sont les spécialistes du sabotage. Par exemple, lors d'une saisie judiciaire, elles enlèvent d'une charrette les objets qu'un huissier peut y mettre au fur et à mesure que la charrette se remplit. Dans d'autres circonstances, on les a vu remplir inlassablement un trou que les maçons du seigneur s'efforcent de creuser pour replacer le pilori jeté à terre.

Elles font front devant les représentants de la force publique qu'elles n'hésitent pas à brocarder et à insulter copieusement avec des paroles tellement « atroces » que les témoins n'osent pas les répéter devant les juges. Les femmes ne répugnent pas à user d'injures et de mots orduriers. Leurs insultes sont aussi graves et ordurières que celles proférées par des hommes. Cette verveur du vocabulaire féminin n'a rien d'exceptionnel; autrement dit, la révolte n'est pas un exutoire propice au déchaînement de la violence verbale; elle ne fait que prolonger la violence du quotidien dont l'injure n'est qu'une des multiples formes.

S'il n'est pas systématique, le passage de l'injure aux gestes violents n'en demeure pas moins fréquent tant en ville qu'à la campagne. S'il peut leur arriver de se jeter à mains nues dans un combat (l'attaque physique ne semble cependant pas être la norme), elles peuvent aussi utiliser des armes. Leur arme favorite, est la pierre. Il n'est pas rare que ceux qu'elles assaillent

³⁸ Arch. dép. Hérault, C 6834, 17 février 1773, f° 161. *Lettre de M. Thomas, subdélégué, à l'intendant*. Montesquieu-Volvestre se situe au Sud de l'actuel département de la Haute-Garonne.

essuient de véritables « gresle de pierres »³⁹. Corinne Maurin va jusqu'à dire que le jet de pierre est un comportement « spécifiquement féminin ». Elle observe « qu'un important décalage de fréquence d'utilisation [du jet de pierres] existe entre les hommes et les femmes ». Reste que le jet de pierre est souvent mentionné aussi à propos des enfants et, plus généralement de la jeunesse lors des émeutes, ce qui fait douter qu'il s'agisse là d'un comportement spécifiquement féminin.

La seconde arme utilisée est le bâton; puis viennent les armes blanches. En fait, il s'agit le plus souvent d'outils ou d'ustensiles du quotidien détournés de leur vocation première. Ainsi, lors de l'émeute anti-fiscale qui secoua Montpellier au début du mois de juillet 1645, on vit des femmes faire usage de « haches et de marteaux de maçons »⁴⁰. Mais ce sont les couteaux (soit de grands couteaux de cuisine) qui sont le plus souvent mentionnés; contrairement aux armes à feu qui n'apparaissent pas sous la plume des greffiers. Notons que les représentations des femmes en armes (blanches: hallebardes, épées; ou à feu -les canons volés et tractés par les femmes sont cependant attestés par les documents-) dans les illustrations la révolte du 5 octobre 1789 paraissent peu réalistes au regard des observations qui découlent des procédures. Il semble qu'en représentant ces femmes avec des armes d'hommes, les artistes aient voulu les placer sur un pied d'égalité avec les hommes. Mais il n'est pas interdit de penser que ces comportements pouvaient aussi traduire une évolution des pratiques rébellionnaires à l'heure de la Révolution.

A défaut de participer directement aux violences physiques, la seule présence des femmes et leurs cris aggravent le climat de violence de la révolte. Elles jettent de l'huile sur le feu en excitant les émeutiers. Dans la généralité de Lyon, Corinne Maurin constate que les femmes « se font surtout remarquer par leurs encouragements à la mort » [appel au meurtre].

L'action directe peut, parfois, s'accompagner d'une démarche en quelque sorte « politique ». Dans ce cas, les émeutières se rendent en cortège rencontrer les représentants de l'autorité publique (généralement, la municipalité) pour protester contre la cherté du pain ou des grains et réclamer des mesures immédiates de la part des pouvoirs publics. A Saint-Rémy (Provence) en février 1719, « une troupe de femmes et d'enfant,

39 LAGADEC (Y.), « Genre et mutation économiques et sociales: l'émeute frumentaire de Bais en 1766 », in BERGERE (M.), CAPDEVILA (L.) -dir.-, *Genre et événement. Du masculin et du féminin en histoire des crises et des conflits*. Rennes : P.U.R., 2006, p. 71.

40 BORZEIX (D.), PAUTAL (R.), SERBAT (J.), *Révoltes populaires en Occitanie*, op. cit., p. 205.

roulant féroce­ment du tambour » empêche le conseil de ville de se tenir normale­ment⁴¹.

Dès les débuts de la révolte, les hommes rejoignent les émeu­tières. Ils les laissent agir jusqu'à ce que l'émeute se soit véritable­ment enclenchée en prenant quel­que ampleur, et surtout que le mou­vement devienne plus violent. C'est donc surtout au début du mou­vement que les femmes sont les plus visibles.

b - Essai de portrait robot des émeu­tières

Qui sont ces émeu­tières? L'on ne connaît que celles qui ont fait l'objet de condam­nations, tableau qu'on peut compléter avec des informations plus subjective­ment tirées de récits de contemporains. Ces données sont concordantes qui permettent de brosser un portrait robot de ces femmes.

Dans leur immense majorité, ce sont des femmes appartenant au « menu peuple », aux couches inférieures de la société rurale ou urbaine⁴². S'il peut arriver que des femmes d'un niveau social plus élevé participent à des révoltes (cf. la révolte parisienne du 5 octobre 1789 : les femmes des Halles entraînent avec elles d'autres femmes vers Versailles), elles semblent rares; jamais de telles femmes apparaissent dans les procédures criminelles contre des émeu­tières.

Ces femmes du peuple sont actives. Généralement, elles exercent une activité professionnelle: petites boutiquières, blanchisseuse, vendeuses en tout genre, etc. Leurs activités peuvent aussi être conditionnées par celles de leurs époux; ainsi trouve-t-on des femmes d'artisans, de bateliers ou de marins, d'ouvriers, etc.

Actives, ce sont aussi le plus souvent des femmes établies dans la société. La plupart sont mariées. Il est difficile de connaître leur âge: elles peuvent être soit assez jeunes, soit plus mûres. Elles sont fréquemment accompagnées de leur(s) enfant(s) qui participent souvent activement à la révolte⁴³. Le fait d'être enceinte ne les arrête pas⁴⁴, au contraire. Ce sont

41 BARRUOL (A.), SOTTOCASA (V.), « Contestation et vie sociale en Basse-Provence au XVIII^e siècle », in *Provence Historique*, t. XXXVI, 1986, p. 285.

42 CUBELLS (M.), « La place des femmes dans les émeutes populaires en Provence... », *op. cit.*, p. 450.

43 POITRINEAU (A.), « Le détonateur économique-fiscal et la charge des rancœurs catégorielles profondes, lors des explosions de la colère populaire en Auvergne au XVIII^e siècle », in NICOLAS (J.) -éd.-, *Mouvements populaires et conscience sociale*

parfois les femmes enceintes qui se placent aux premiers rangs des émeutiers. Dominique Godineau rapporte qu'il n'est pas rare que des femmes enceintes découvrent un sein devant les agents de la force publique pour bien marquer que, faute de nourriture, elles n'ont plus de lait à donner à leur(s) enfant(s). Pour notre part, nous n'avons pas rencontré de telles mentions qui sont certainement à l'origine de la représentation de la Marianne qui symbolisera la citoyenneté et la République.

Il n'est pas vain d'observer que ce tableau préfigure celui des femmes composant la sans-culotterie parisienne (de l'émergence de la sans-culotterie en 1792 à son écrasement en 1795) dont on sait qu'elles étaient peu nombreuses: à peine une centaine, mais particulièrement actives (assidues des assemblées, de tous les combats, ces femmes consacrent leur vie à la Révolution mais se mobilisent surtout en période de crise ou quand elles en ont le temps)⁴⁵. Au regard de leur âge, ces militantes sont généralement jeunes -âgée de 20-30 ans (majeures donc)- ou plus âgée, soit autour de la cinquantaine (cf. les tricoteuses du Tribunal révolutionnaire). Les femmes révolutionnaires se distinguent ainsi du sans-culotte qui est le plus souvent un père de famille d'une quarantaine d'années. La sans-culotterie féminine parisienne est issue et vit dans les milieux populaires des faubourgs de la capitale. Elle est formée de travailleuses exerçant la gamme habituelle des professions féminines: domestiques, couturières, etc. Pour autant que l'on puisse en juger, il n'y a pas de hiatus ou d'évolution notable entre l'émeutière d'Ancien Régime et la femme sans-culotte de la Révolution française.

Sur la longue durée, les émeutières apparaissent comme des femmes issues quasi exclusivement des couches populaires de la population, actives et bien établies dans la société. On a donc affaire à une catégorie de femmes assez homogène, ce qui peut contribuer à expliquer l'uniformité des comportements féminins précédemment relevée lors des révoltes.

c - L'attitude des autorités à l'égard des émeutières

L'attitude des pouvoirs n'est pas moins stéréotypée que celle des émeutiers; on la retrouve donc partout à l'identique. Ce qui a toujours frappé les historiens, c'est de constater la facilité, sinon la rapidité avec laquelle les

..., *op. cit.*, pp. 363-364. LAGADEC (Y.), « Genre et mutation économiques et sociales ... », *op. cit.*, p. 71; etc.

44 FRAYSSENGE (J.), LEMAITRE (N.), « Les émotions populaires en Rouergue ... », *op. cit.*, p. 374.

45 GODINEAU (D.), *Citoyennes tricoteuses...*, *op. cit.*

représentants de l'ordre s'effaçaient devant la révolte. De fait, sauf exceptions, les tentatives pour ramener l'ordre font toujours long feu. Les soldats du guet, les gardes bourgeoise ou les soldats de la maréchaussée ne sont jamais long à abandonner le terrain.

Les autorités paraissent toujours déconcertées et impuissantes devant les actions d'émeutières qui paraissent tétaniser ceux qui étaient chargés du maintien de l'ordre. Dans les relations judiciaires, les femmes révoltées sont qualifiées de « femelles », de « furies ». Un vocabulaire lié à l'animal est employé au sujet de la femme qui apparaît indomptée et sauvage, incontrôlable: on parle, par exemple, d'« essaims d'abeilles ». Agissant en fonction de leurs «bas instincts» ou par ignorance (autre attribut féminin selon les autorités), elles ne sauraient répondre de leurs actes. On retrouve ici le caractère de la situation juridique des femmes jugées, *a priori*, comme irresponsables (cf. statut de mineure de la femme dans le droit ancien).

Devant les foules en colère, les forces de maintien de l'ordre (troupes du guet, maréchaussée) reculent, voire s'enfuient souvent sous les quolibets, parfois sous les jets de pierres des femmes, sans demander leur reste. Voici donc pourquoi la révolte était une mode d'action si courant avant la Révolution de 1789: il était facile de se soulever pour des populations qui étaient assurées de ne pas rencontrer de réelle résistance au moment même de la révolte; partant, de pouvoir jouir d'une certaine impunité.

Jusqu'à nos jours, la plupart des historiens ont considéré que cette attitude illustre tout à la fois: la lâcheté et/ou l'incompétence, voire la connivence des responsables des forces de police (le plus souvent des magistrats municipaux) et l'indigence -voire même l'inexistence- des forces de police. On y a aussi vu une illustration de l'idéologie machiste dominante: les hésitations à sévir et l'attitude paternaliste des autorités ne sont sans doute pas étrangères non plus à leur sensibilité face au rôle maternel des femmes. Ces analyses témoignent d'abord et surtout d'une parfaite ignorance de l'histoire des forces de l'ordre qui, il est vrai, a longtemps végété en France dans une indigence crasse, d'une part, et d'une lecture qui n'intègre donc pas le paramètre policier -notamment à l'échelle municipale-, d'autre part.

A la lumière des avancées de la recherche en matière d'histoire des forces de maintien de l'ordre, on peut avancer une nouvelle lecture du comportement des forces de police en intégrant notamment l'idée que les magistrats municipaux se faisaient de la police dont ils étaient chargés. Ainsi, le fait de ne pas tenir tête aux émeutiers et même de leur abandonner la place peut aussi se lire comme l'expression d'une volonté de ne pas faire usage de la force afin de ne pas brutaliser la population. Avant donc d'être une affaire de pratique de maintien de l'ordre, c'est l'idée même qu'on se faisait du recours à la force

publique qui est en cause ici. Le cas de la municipalité toulousaine (ou: capitoulat) peut éclairer cette question⁴⁶.

Les capitouls croyaient en un exercice mesuré de la police, privilégiant la prévention à la répression et ancré dans une conception à la fois très paternaliste et profondément chrétienne de la police. Pour eux, la répression n'était pas considérée comme une fin en soi mais comme un mal nécessaire dont il convenait d'user avec circonspection à l'égard de leurs concitoyens (« vrais habitants » de la ville). A la répression, ils préféraient de loin la prévention pour garantir la tranquillité publique. La répugnance manifeste des capitouls à faire usage de la force publique trouve son pendant et son corollaire dans leur aversion à prononcer des châtiments exemplaires dans le cadre de leurs fonctions de juges criminels. C'est donc une conception très paternaliste de la police, imprégnée de valeurs chrétiennes, qu'ils se proposaient d'appliquer. Telle était d'ailleurs bien la perception qu'en avait la population qui attendait qu'ils se comportent comme tels. Voici pourquoi les capitouls faisaient un usage très modéré de la force en général, et lors des émeutes en particulier, préférant perdre la face avec leurs forces de police plutôt que de risquer de faire des victimes innocentes.

La répression ne commençait véritablement que lorsque les esprits s'étaient calmés. Elle visait essentiellement les meneurs, ce qui explique pourquoi l'on trouve toujours une très forte disproportion entre les mentions de centaines, voire de milliers d'émeutiers, et la poignée d'inculpés. Ces meneurs étaient recherchés, arrêtés, jugés et condamnés à des peines le plus souvent rigoureuses et exemplaires. Les exécutions capitales étaient cependant assez peu nombreuses. Dans les campagnes, l'on pouvait brûler des fermes de paysans suspectés de révoltes. On punissait aussi les notables dont on estimait qu'ils avaient laissé faire: on exilait les officiers de justice ou de finances, ou l'on forçait à la démission les magistrats municipaux jugés trop complaisants à l'égard des émeutiers, et on les remplaçait par des gens fidèles au roi. La répression judiciaire était donc très mesurée, visant essentiellement à punir pour l'exemple, exemplarité qui était au fondement du droit criminel ancien. Le plus grand nombre bénéficiait d'un pardon tacite.

Un autre fait a frappé les historiens: l'étonnante mansuétude à l'égard des femmes condamnées pour leur participation à une révolte. Les émeutières ne recevaient donc pas le même traitement judiciaire que les hommes. En effet, malgré leur forte participation aux désordres, elles ne

⁴⁶ Pour plus de détails: LAFFONT (J.-L.), « La conception de la police et de son exercice selon les magistrats municipaux de Toulouse sous l'Ancien Régime », in *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 1999, n° 3, pp. 338-361.

forment que le tiers environ des personnes mises en état d'arrestation. Le plus souvent, elles s'en tiraient avec des peines bien moins graves que celles des hommes: l'application au fer rouge d'une fleur de lys et une peine d'emprisonnement relative brève, ce qui est un signe supplémentaire de clémence. La peine de mort était rare.

L'explication de cette relative impunité caractérisant la participation des femmes aux révoltes fait débat dans la communauté historique. Plusieurs explications sont avancées. Pour certains, elle semble découler d'une sorte de consentement tacite qui, chez les acteurs (insurgés comme force de l'ordre, autorités administratives et judiciaires), renvoie à des représentations du rôle social féminin ou, si l'on préfère, à un partage des rôles entre les genres dans la société traditionnelle. Certains historiens soulignent le caractère relatif de cette impunité et attirent l'attention sur les cas où les juges ont fait montre de rigueur à l'égard des femmes. De fait, il semble bien que cette rigueur se soit accentuée dans le courant du XVIII^{ème} siècle⁴⁷, ce qui pourrait alors entrer en ligne de compte pour comprendre le relatif désengagement des femmes des mouvements rébellionnaires, et expliquer la plus grande visibilité des femmes dans les révoltes populaires en milieu urbain.

Conclusion

La question des troubles à l'ordre public en général et celle des révoltes en particulier s'avère être un prisme de première importance pour appréhender tant la condition féminine que les relations de genres dans l'ancienne France. On a affaire à des chantiers largement ouverts, tant sont nombreuses et diverses les questions en suspens, dont on mesure mieux aujourd'hui la complexité à la lumière des avancées de la recherche, ce qu'illustre le cas de la prise en compte des paramètres policiers. Qui plus est, l'on a vu qu'il convenait de reconsidérer certains points qu'on tenait pour acquis comme la permanence de la participation des femmes aux révoltes sur la longue durée. Il y a lieu de croire que ce renouvellement historiographique contribuera à éclairer l'importance du rôle des femmes dans l'ancienne société française qu'on a trop souvent eu tendance à minorer.

⁴⁷ Selon Jean-Clément Martin: *La révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*. Paris : A. Colin, 2008.